

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES**  
*En application du Code des Marchés Publics*

**Commune du Relecq Kerhuon**

**Concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une Médiathèque et au réaménagement du site de Kerzincuff**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune du RELECQ KERHUON, assistée pour le pilotage du concours de maîtrise d'œuvre par BREST METROPOLE AMENAGEMENT (BMA) dont l'adresse suit :  
BMA – A l'attention de Madame Carole QUINIOU - 13, Place Napoléon III – CS 23821 – 29238 BREST cedex 3

**Objet du concours:** Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Médiathèque et le réaménagement du site de Kerzincuff sur la commune du RELECQ KERHUON (29).

**Description succincte :** Construction d'une Médiathèque de 1075 m<sup>2</sup> de SHON et réaménagement du site de Kerzincuff avec la création d'un parking au RELECQ KERHUON (29).

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle hors TVA affectée aux travaux d'aménagements des espaces extérieurs est de 590 000 € H.T, celle dédiée à la construction est de 1 700 000 € HT. Le lauréat, après négociation avec le Maître d'Ouvrage, se verra confier une mission comportant les éléments de base définie selon le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 ainsi que l'établissement des quantitatifs détaillés sur l'ensemble des lots et des plans d'exécution pour les lots techniques.

**Classification CPV (Vocabulaire Commun Marchés Publics):** 71000000

**Critères de sélection des participants :** Les candidats admis à concourir devront présenter obligatoirement des compétences dans les domaines de l'architecture (architecte membre de l'union européenne, titulaire d'un diplôme, certificat ou autres titres reconnus en application de la directive européenne 85 - 384 CE du 10 juin 1985), du paysage et des VRD, des études techniques couvrant les compétences suivantes : structure, fluides, thermique, de l'économie de la construction, tous corps d'état, individualisé ou intégré au bureau d'études et de l'acoustique.

Ces candidats devront présenter des références et des moyens en cohérence avec la nature et la complexité de l'opération projetée. En cas de groupement, ce groupement sera solidaire et l'architecte en sera le mandataire. Ce dernier ne pourra représenter plus d'un groupement.

Chaque membre du groupement devra obligatoirement être connu dès la remise des candidatures.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire assurera la coordination du groupement et sera en outre solidaire de chacun des membres du groupement.

Seront écartés les candidats dont la candidature n'est pas recevable au vu des dispositions légales et réglementaires.

Les candidatures seront sélectionnées au terme d'un classement établi sur la base des critères suivants : dossier complet, garanties économiques et financières présentées par chaque candidat, aptitude et qualité du candidat à réaliser la mission proposée au regard des compétences, des moyens humains et matériels de l'ensemble de l'équipe (en cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale), références professionnelles pour des opérations de nature, d'importance et de complexité similaires.

**La prestation est réservée à une profession particulière :** architecte ou équivalent pour les candidats non établis en France.

**Type de procédure :** concours restreint en vertu des articles 38, 70 et 74 du code des Marchés Publics.

Nombre envisagé de participants : 4

**Critères d'évaluation des projets :** Les projets seront évalués sur la base des critères énoncés dans le règlement particulier de concours. Définition des prestations à effectuer par le candidat : concours restreint avec remise de prestations correspondant à un niveau « Esquisse plus »

**Conditions d'obtention du cahier des charges ou des documents complémentaires :** non payant.

**Date limite de réception des candidatures :** 18 janvier 2010 – 12h00

**Date d'envoi prévue des invitations à participer aux candidats sélectionnés :** 10 février 2010

**Langue pouvant être utilisée par les candidats :** Français

**Récompenses et jury** : une prime de 8500 Euros H.T. maximum sera accordée à chaque concurrent ayant remis des prestations conformes après avis du jury et décision du pouvoir adjudicateur. La prime du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre constituera une avance sur la prestation correspondante au titre du marché.

Le marché de service qui fera suite à ce concours devra être attribué au lauréat ou à l'un des lauréats du concours.

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur.

**Justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :**

a) Les déclarations ou attestations sur l'honneur :

- lettre de candidature (DC4 ou document équivalent) faisant apparaître la composition de l'équipe et le nom du mandataire ;
  - les pouvoirs de la personne habilitée à engager la candidature ou les membres du groupement candidat ;
  - la déclaration du candidat (DC5), téléchargeable sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr), sinon le candidat devra produire toutes les informations définies dans cette version du DC5 (renseignements, déclarations et attestations sur l'honneur définis par les articles 43, 44 et 45 du code des marchés Publics) ;
  - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- En cas de groupement, les justifications sont à fournir par chaque entité du Groupement à l'exception du DC4 commun au groupement.

b) Sous dossier professionnel :

- capacités économiques et financières : chaque membre du groupement devra produire le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère la consultation sur les 3 dernières années, ainsi que les attestations d'assurance de responsabilité civile faisant apparaître le montant de la garantie.

- capacités techniques et professionnelles :

- Lettre de motivation d'environ 1 page A4 ;
- Une note explicative présentant les compétences de l'équipe, conformément au besoin précisé ci-dessus, et les moyens humains et matériels de l'ensemble de cette équipe. Cette note devra expliquer le fonctionnement et l'organisation de l'équipe tant en phase étude qu'en phase chantier. Elle fera clairement apparaître :
  - La composition de l'équipe, la répartition des tâches et compétences des différents intervenants ;
  - la présentation des effectifs des sociétés par type de poste (Directeur de projet, Chef de projet, Chargé d'études, projeteurs, contrôleur....) ;
  - l'indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée ;
  - Pour les architectes, le numéro d'inscription à l'ordre des architectes
- Dossier d'œuvre comprenant les principales références (de moins de 5 ans) des membres de l'équipe avec indication pour chacune :
  - du maître d'ouvrage
  - de la mission exacte remplie (études, conception, réalisation) ou de la part effectuée par le candidat en cas de réalisation en association. De même, l'état de la mission en janvier 2010 sera précisé : participation à un concours mais non retenu, lauréat d'un concours mais non encore réalisé, lauréat d'un concours avec études en cours, chantier en cours, chantier réceptionné (date).
  - de la surface et du montant des travaux de l'opération
- Le candidat devra fournir une fiche synthétique récapitulative d'une page maximum de format A3 de 4 à 5 références significatives (de moins de 5 ans) au maximum sur des opérations de nature et de complexité équivalente. Cette fiche sera conforme au modèle fourni par BMA dûment complétée et renseignée. Les candidats pourront se procurer cette fiche sur simple demande écrite, téléphonique ou par courriel : [roselyne.derrien@brest-bma.fr](mailto:roselyne.derrien@brest-bma.fr). Chaque candidat devra impérativement intégrer cette fiche au dossier de candidature sur support informatique (CD ROM).

Pour chacune de ces références, il sera annexé une présentation de photographies comprenant quatre photos par réalisation au maximum regroupées sur une feuille papier A3 avec double sur support informatique (CD ROM) en format JPEG avec le nom du candidat et de l'opération sous chaque photo. Le cas échéant, les autres membres de l'équipe (cotraitants et sous-traitants) pourront également présenter une sélection de 4 opérations significatives (de moins de 5 ans) au maximum, présentée sur un tableau A3, comprenant les informations définies ci-dessus.

Le défaut de production d'un des documents du dossier entraînera le rejet de la candidature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants.

**Remise des candidatures** : les candidats doivent choisir entre la transmission dématérialisée (électronique) de leurs candidatures ou matérialisée (support papier). Une double transmission entraînera le rejet de la candidature.

Transmission sur support papier : Les candidatures seront adressées ou déposées à : Brest Métropole Aménagement - 13 place Napoléon III – CS 23821 – 29238 BREST Cedex 3. Les candidatures devront être déposées ou transmises, par tout moyen attestant d'une date certaine, sous enveloppe cachetée, portant la Mention « Candidature de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Médiathèque et le réaménagement du site de Kerzincuff sur la commune du RELECQ-KERHUON » (29) – Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis », avant les date et heure limites fixées ci-dessus

Les dossiers pourront être adressés en recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé les jours ouvrables de 8H30 à 12 H00 et de 13H30 à 17 H00. Les bureaux de BMA seront exceptionnellement fermés du 24 décembre 2009 au 3 janvier 2010 inclus. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur expéditeur.

Transmission par voie électronique : Les offres devront être transmises avant le jour et l'heure précisés ci-dessus. L'heure limite retenue pour la réception de l'offre correspondra au dernier octet reçu. Les offres parvenues après cette date et heure limites

par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé. Les soumissionnaires souhaitant répondre sous forme dématérialisée devront constituer leur dossier en utilisant des fichiers compatibles avec les formats suivants : PDF, Word, EXCEL, PPT ou JPEG. En cas de format différent, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat. Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le maître d'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé. En cas d'envoi de candidature dématérialisée, les candidats peuvent envoyer, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde, clairement identifiée comme telle, des documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie, placée dans un pli scellé et envoyée dans les délais impartis. Les candidatures seront déposées sur le site [www.avispublicsdebretagne.com](http://www.avispublicsdebretagne.com). Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation en ligne du site à la rubrique « Aide ». En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plate forme, les candidats pourront s'adresser par courriel à l'adresse suivante : [annonceslegales@viamedia-publicite.com](mailto:annonceslegales@viamedia-publicite.com) ou par téléphone à la hotline : 01-40-35-50-40 ou 02-98-33-74-79.

**Instance chargée des procédures de recours /Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES – France – Tel : 02 23 21 28 28 – [www.ta-rennes.juradm.fr](http://www.ta-rennes.juradm.fr)

**Date d'envoi du présent avis** : 14 décembre 2009 au BOAMP – JOUE – Le Télégramme – Ouest-France – mise en ligne sur les sites : [www.avispublicsdebretagne.com](http://www.avispublicsdebretagne.com) ; [www.bma.fr](http://www.bma.fr) et [www.mairie-relecq-kerhuon.fr](http://www.mairie-relecq-kerhuon.fr)